

2021_CT2_393

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - AVIS - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'Etat concernant le financement de la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence - opération CPER 2015-2020

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Eric GARCIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Enseignement supérieur et recherche**

■ Séance du 30 Septembre 2021

05_5_01

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'Etat concernant le financement de la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence - opération CPER 2015-2020**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Innovation, ville intelligente, et économie de la connaissance, santé, recherche, enseignement supérieur

■ Séance du 7 Octobre 2021

3

IVIS 003-07/10/21 BM

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'Etat concernant le financement de la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence - opération CPER 2015-2020**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la participation au CPER 2015-2020 – volet ESR, la Métropole a acté sa participation à l'opération de restructuration du site Jules Isaac situé à Aix-en-Provence sous forme d'un fonds de concours versé à l'Etat qui en assure la maîtrise d'ouvrage, assisté du Rectorat.

Le site Jules Isaac est un point d'ancrage fort pour Aix-Marseille Université au centre de la ville d'Aix-en-Provence. La densification de ce site de grande qualité et le regroupement de filières présentant des thématiques d'enseignement convergentes offrent ainsi aux enseignants chercheurs et aux étudiants de véritables opportunités de mutualisation, d'échanges et d'ouverture.

Cette opération, estimée à 4.9M€, vise à restructurer le site, en rapprochant les départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du Livre, qui sont implantés dans des sites éloignés et dans des espaces contraints, des formations déjà présentes sur le site Jules Isaac, notamment, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).

La participation de la Métropole à ce projet est de 3.9M€ dont 3.7M€ ont été versés.

Il s'agit par cet avenant de décaler le versement du solde de la subvention de 0,2M€ en 2022.

En effet, l'opération a connu des aléas techniques non prévisibles découverts en phase de maîtrise d'œuvre et a subi les aléas de la crise sanitaire, ce qui a retardé sa livraison prévue à l'été 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_393-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 015-9117/20/CM du 17 décembre 2020 portant approbation du Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021 et des Etats Spéciaux de Territoire ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- La délibération n° ECO 014-2133/17/BM du 13 juillet 2017 relative à l'approbation d'une convention avec l'Etat concernant le financement de la restauration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- La nécessité de modifier le calendrier de paiement afin de l'ajuster à l'avancée de l'opération.

Délibère**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention entre la Métropole d'Aix-Marseille- Provence et l'Etat représenté par Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assisté de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, portant sur l'opération de restauration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et relatif à la modification de l'échéancier prévu à l'article 5 de la convention initiale.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix 2020 et suivants en section d'investissement, opération d'investissement CPER 2015/2020 - AP DI7992AP - nature 4581 - fonction 63, clé imputation TDI14487.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CPER 2015-2020

RESTRUCTURATION DU SITE JULES ISAAC

A AIX-EN-PROVENCE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

ENTRE

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assisté de Monsieur le Recteur de la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, ci-après dénommé le "maître d'ouvrage" ou le "bénéficiaire"

d'une part,

ET

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Vice-Présidente Déléguée Santé, Enseignement Supérieur et Recherche, Recherche médicale, Economie de la santé, Madame Emmanuelle CHARAFE, régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération n°..... du Bureau de la Métropole en date du

d'autre part.

Vu la délibération ECO 014-2133/17/BM du 13 juillet 2017 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence attribuant une subvention de 3 900 000 € pour la Restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence ;

Vu la convention de fonds de concours du 1 février 2018 entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Rectorat d'Aix-Marseille ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'échéancier de versements de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence énoncé à l'article 5 de la convention relatif aux modalités de versement du fonds de concours.

ARTICLE 2 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

L'échéancier de versement de la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence prévu à l'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

- 3ème versement : 200 000 € au 15 septembre 2022 (deux cent mille euros)

établi conformément à l'avancement prévu des travaux et aux besoins de paiements.

Pour chaque demande de versement, un titre de perception sera émis à l'encontre de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à inscrire en temps utile dans son budget les sommes correspondant à chaque échéance.

ARTICLE 3:

Cet avenant prend effet à compter de sa notification. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en 3 exemplaires originaux

A, le.....

Pour l'Etat,

Le Recteur de la Région
Académique Provence Alpes
Côte d'Azur,
Recteur de l'Académie d'Aix-
Marseille

Le Préfet de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour la de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,

La Vice-Présidente
Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Bernard BEIGNIER

Christophe MIRMAND

Emmanuelle CHARAFE

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - AVIS - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'Etat concernant le financement de la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence - opération CPER 2015-2020

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 13 OCT. 2021